

Accès à l'information

A mon avis, le ministre des Communications (M. Fox) a déjà fait sa part. Il s'est fait accompagner de 16 fonctionnaires qui nous honorent de leur présence dans la tribune. On se demande ce qu'ils feront une fois cette mesure adoptée et comment nous pourrions nous passer d'eux.

En cette période d'austérité, le ministre des Communications a fait preuve de beaucoup plus de modération que son collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy). Il s'est fait accompagner de 16 fonctionnaires seulement. A la page 52E de l'annuaire téléphonique du gouvernement de mai dernier, nous trouvons sous Emploi et Immigration le bill C-43 sur l'accès de l'information. Il y a là une liste de 27 noms. Ce bill a donc déjà contribué à créer des emplois. S'il a déjà permis de donner du travail à des Canadiens, je suis sûr que le ministre va réclamer les félicitations qui lui reviennent.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le député de Burnaby (M. Robinson) qui a tenu des propos très flatteurs à mon endroit. Il a dit qu'il éprouvait, d'ordinaire, beaucoup de respect pour moi. Je l'en remercie. J'ajoute que, moi aussi, d'habitude, je respecte ses opinions. Néanmoins ce qu'il a dit m'a laissé perplexe. J'ai été étonné. Je pense que son discours d'aujourd'hui a étonné tous les députés car, normalement, c'est une personne extrêmement sensée. Il tient d'habitude des raisonnements très logiques. Il a souvent des choses très intéressantes à dire. Néanmoins, je pense que nous avons tous été surpris de découvrir pourquoi le chef du Nouveau parti démocratique a exigé, le 18 mai, que le gouvernement présente de nouveau cette mesure.

Permettez-moi de dire ce que le député d'Oshawa (M. Broadbent), chef du NPD, a déclaré à la page 17527 du *hansard*. Comme mon collègue de Nepean-Carleton (M. Baker) avait demandé au premier ministre (M. Trudeau) de consentir au rappel du bill pour qu'il soit discuté rapidement, le chef du NPD a pris la parole pour dire:

Madame le Président, je voudrais souligner tout d'abord en réponse à la question soulevée par le premier ministre que nous nous sommes engagés avec l'opposition officielle à accélérer au maximum le déroulement du débat si le gouvernement présentait son projet sur l'accès à l'information.

UNE VOIX: Un jour?

M. BROADBENT: Il y aurait un débat d'une journée si le gouvernement présentait ce projet de loi.

Les Canadiens qui sont partisans de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels auraient donc pu croire que cette promesse d'une journée de débat, cette insistance du chef du Nouveau parti démocratique à rappeler le bill pour qu'il soit voté rapidement, indiquait que le NPD considérerait ce bill comme bon, qu'il préférerait avoir une loi sur la protection des renseignements personnels et une loi sur l'accès à l'information plutôt que rien du tout. On aurait donc pu croire qu'il leur accorderait son appui enthousiaste. Nous savons maintenant pourquoi le chef du NPD a tant réclamé à la Chambre le rappel du bill. C'est que les membres de son parti entendaient voter contre. Voilà ce qu'ils voulaient. Ils voulaient s'assurer que, lorsque le jour viendrait de faire entrer dans l'histoire le bill sur le droit à l'information et le bill sur la protection des renseignements personnels, leurs noms resteraient inscrits comme opposants.

Le député de Burnaby s'est longuement vanté, et dans bien des cas, il faut bien dire que ces louanges ne sont pas imméritées. Il a pris beaucoup de temps pour dire que, au nom de son

parti, il avait fait adopter d'importants amendements qui amélioreraient considérablement le bill, qui le rendaient d'autant meilleur, pensant ainsi avoir fait œuvre très importante et que la Chambre des communes et le Canada tout entier devaient lui être reconnaissants d'en avoir obtenu l'insertion au nom du NPD.

● (1650)

Si ces améliorations ont été si importantes, si les néo-démocrates ont réussi en comité à apporter des améliorations à ce projet de loi et à gagner une victoire importante pour tous les Canadiens, pourquoi alors font-ils l'impossible cet après-midi à 5 h 45 pour voter contre ce projet de loi? Quel est leur but? Le député était-il sérieux lorsqu'il a déclaré qu'on avait apporté des améliorations importantes, que le projet était bien meilleur? En votant contre ce projet de loi, le NPD passera à l'histoire comme le parti qui croit que le statu quo est préférable à la législation qui nous est présentée. Ils diront qu'ils préfèrent ne pas avoir de loi sur la liberté d'information plutôt que de subir les répercussions de la mise aux voix de ce projet de loi. Ils diront qu'ils préfèrent garder la partie IV de la loi canadienne sur les droits de la personne—qui est très imparfaite et qui n'a rien fait pour protéger la vie privée des Canadiens—plutôt que d'appliquer les dispositions de ce projet de loi.

Monsieur l'Orateur, il se peut fort bien que les députés du NPD soient appelés ailleurs, qu'ils ne soient pas présents à la Chambre à 5 h 45 lorsque l'on procédera au vote par appel nominal. Je veux signaler à mon collègue de Burnaby que les députés de notre parti, le parti progressiste conservateur, seront en mesure et désireux d'être présents afin de s'assurer qu'il y ait au moins cinq députés et que l'on puisse ainsi procéder à un vote national et afin de s'assurer également que l'on se rappelle la position du NPD sur la liberté d'information et la protection des renseignements personnels, la position de ce parti qui a voté contre le projet de loi et qui a déclaré que le statu quo était préférable aux améliorations qu'un comité parlementaire et que le Parlement lui-même avaient élaborées au nom de tous les Canadiens.

Il ne faut cependant pas s'y tromper, monsieur l'Orateur. Nous croyons, comme mon collègue de Nepean-Carleton l'a déclaré, que ce projet de loi comporte des imperfections. Nous sommes déçus de voir que le ministre a choisi d'atténuer la portée du projet de loi surtout en ce qui a trait aux documents du cabinet. Nous croyons qu'il doit être modifié et amélioré. Nous pensons cependant que ce projet de loi constitue un pas dans la bonne direction, même s'il ne va pas aussi loin que nous l'aurions voulu. La mesure ne va pas aussi loin qu'elle le fera plus tard, quand nous aurons eu l'occasion de la modifier. Elle offre cependant beaucoup mieux que ce que nous avons maintenant.

Comment quelqu'un peut-il dire sérieusement qu'il vaut mieux ne pas avoir de loi sur l'accès à l'information que le bill que nous étudions maintenant? Comment un député ou un Canadien peut-il prétendre que la Partie IV de la déclaration des droits de la personne est préférable aux dispositions qui seront en vigueur quand le bill sera adopté?